



# HANDICAP

## INFOS FIPHFP SECOND SEMESTRE 2025

Chaque semestre, l'Union interfédérale des agents de la Fonction publique Force ouvrière (UIAFP-FO) vous informe sur les actualités du comité gérant le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

### COMITÉ NATIONAL

Le comité FIPHFP a réuni ses représentants en commissions le 23 septembre, ainsi que le 26 novembre 2025.

Deux comités nationaux ont eu lieu les 16 octobre et 18 décembre 2025.

La fin d'année 2025 marque l'achèvement de la campagne 2024 de contrôle des déclarations employeurs. Le contrôle porte sur toute la déclaration : effectifs, calculs, contribution.

Les erreurs les plus fréquentes sont des pièces jointes non valides (ex : problème de document RQTH, validité des titres), des ETP retenus à tort, des erreurs dans les BOE déclarés, le plafonnement des dépenses déductibles.

12 289 employeurs ont déposé une déclaration. 3 webinaires organisés par le FIPHFP les ont accompagnés.

### COG et BUDGET

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat, le FIPHFP et la Caisse des dépôts pour la période 2025-2029 a été votée in extremis avant le changement de gouvernement le 8 septembre 2025, ce qui a permis de lancer les actions suivantes :

- Le FIPHFP a rétabli son accueil téléphonique depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier et répond au numéro : 09 70 80 93 29
- Lancement du projet pour doter le FIPHFP d'un nouveau système d'informations pour collecter les contributions (but : parcours plus fluide pour les employeurs)
- Lancement d'une étude statistique par an : profils des BOETH/catégories/employeur/versant, qui profite des mesures dérogatoires, qui sont les plus éloignés du taux d'emploi de 6%...Le but est de mieux accompagner les employeurs pour que ce taux progresse.
- Lancement d'un nouveau modèle de convention avec les employeurs publics

103 millions de recettes sont attendues à fin 2025 avec un déficit prévisionnel de 49 millions (mobilisation des réserves pour apurer le déficit).

Point sur les emplois accompagnés : l'objectif 30 000 emplois à la fin du quinquennat ne sera pas atteint du fait d'un problème d'organisation de l'offre (seulement 10 000 emplois accompagnés à ce jour).

2 études de la Cour des comptes sont en cours :

- L'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique de l'Etat (FPE)
- L'accessibilité numérique dans la FPE

Parution de trois nouveaux guides édités par le FIPHFP :

- Guide apprentissage et compensation  
[https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2025-12/FIPHFP25\\_Guide%20apprentissage\\_access\\_0.pdf](https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2025-12/FIPHFP25_Guide%20apprentissage_access_0.pdf)
- Guide élaborer et évaluer une politique handicap dans la FP  
[https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2026-01/FIPHFP25\\_Guide%20Politique%20Handicap\\_access0501.pdf](https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2026-01/FIPHFP25_Guide%20Politique%20Handicap_access0501.pdf)
- Guide pair-aidance en santé mentale  
[https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2026-02/FIPHFP26\\_Guide%20pair-aidance\\_BDaccess.pdf](https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2026-02/FIPHFP26_Guide%20pair-aidance_BDaccess.pdf)

De nouvelles conventions ont été signées, ainsi que des partenariats.

## CONVENTIONS / PARTENARIATS

- ➡ Partenariat institutionnel avec la FAGERH fédération des établissements de réadaptation professionnelle (financé par la sécurité sociale et le conseil régional)
- ➡ Partenariat du projet IRIS, ingénierie documentaire pour la résilience et l'intervention en stress aigu lors de syndrome post traumatique, de stress vicariant à destination des personnels primo arrivants auprès des victimes : les pompiers, les forces de l'ordre, la protection civile, les armées (90 000 euros pour le FIPHFP)
- ➡ Convention quintépartite 2026-2028 avec France Travail et Cheops (20 millions d'euros pour le FIPHFP)
- ➡ Convention EPNAK, organisme public gérant des établissements chargés d'accueillir et d'accompagnement des enfants, des adolescents et des adultes en situation de handicap et de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle 2026-2028 (473 000 euros pour le FIPHFP) - taux BOETH 8,27%
- ➡ Convention avec le CNFPT, centre national de la fonction publique territoriale 2026-2029 taux BOETH 11,16% (479 000 euros pour le FIPHFP)
- ➡ Convention UCANSS/AGEFIPH (300 000 euros pour le FIPHFP) Volonté de professionnaliser le réseau handicap URSSAF – taux BOETH 5,5%
- ➡ Convention SPM, services du 1<sup>er</sup> ministre 2026-2028 (380 000 euros pour le FIPHFP) – taux BOETH 4,6%

## LOIS-DÉCRETS-ARRÊTÉS



### Renforcement des droits des travailleurs handicapés en ESAT

Un arrêté et deux décrets, parus au Journal officiel du 27 août 2025, visent à rapprocher le statut des travailleurs en ESAT de celui des salariés, tout en prenant en compte leurs spécificités.

Arrêté :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052138215>

Décrets :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052138056>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052138108>

# RETOUR SUR ÉVÈNEMENTS

## FOCUS FUTURES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FP

✦ 12 novembre 2025 : dans le cadre du conseil commun de la Fonction publique, atelier sur l'accessibilité de la communication lors des futures élections professionnelles de décembre 2026 :



Cet atelier organisé par la DGAFP a réuni employeurs et organisations syndicales pour rappeler le cadre juridique applicable aux élections professionnelles en matière d'accessibilité et des aides mobilisables (Mathilde Icard, cheffe de service à la DGAFP chargée notamment du handicap et Marine Neuville, directrice du FIPHFP). Le FIPHFP peut participer au financement d'audit d'applications et financer également des postes de travail.

### Accessibilité du processus électoral :

- Accès physique
- Accès pour les malvoyants
- Accès pour les malentendants
- Accès pour ceux ayant des difficultés de compréhension

### Accessibilité numérique :

C'est rendre possible l'accès à l'information et aux fonctionnalités numériques aux personnes en situation de handicap : site web, appli mobile, progiciels, contenus, outils bureautiques

Le vote électronique, pour être conforme, doit être perceptible, utilisable, compréhensible, robuste.

Aides mobilisables :

-La plateforme MENTOR : ouverte à tous les ministères

-Le site de la DINUM

-Le site du gouvernement : [accessibilite.gouv.fr](http://accessibilite.gouv.fr) où figure la charte d'accessibilité de la communication de l'Etat.

### Les erreurs à corriger :

- Contraste faible
- Texte alternatif manquant
- Lien et bouton vides
- Structure des titres incorrecte
- Formulaires inaccessibles
- Navigation au clavier impossible

### Moyens :

- La langue des signes
- Le sous-titrage
- Le FALC : facile à lire et à comprendre
- Le ALT : texte de remplacement ou texte alternatif notamment pour décrire une image
- Le PDF accessible (les signets)

### Préconisations :

- Sous-titrage en vélotypie (site VOXA DIRECT)
- Pas d'ajout d'audio sur une visio
- Etre clair et concis dans les descriptions, indiquer le sens de l'action
- Texte HTML sur les sites internet, éviter les PDF !
- Police : ARIAL
- Contraste : noir sur blanc ou blanc sur noir, attention aux couleurs, bannir le fluo

- FALC : utiliser des mots simples, faire des phrases courtes, associer un pictogramme au texte, simplifier la mise en page, aller directement au sujet.
- les réseaux sociaux ont certaines fonctionnalités d'accessibilité dans leurs paramètres

### ✦ **SEH du 17 au 21 novembre 2025**

**Conférence du journal Le Monde** : Santé mentale et Fonction publique : rester acteur de sa carrière

Le journal s'est doté d'un encart « handicap » dans sa formule dématérialisée.

Le 20 novembre : duoday

**Congrès des maires** : pour la première fois, une table ronde sur le thème de l'accessibilité à tous les âges de la vie, a été animée par deux référents handicap au niveau territorial

### ✦ **27 novembre : journée nationale de la confédération FO travail et handicap**

Deux thèmes particuliers :

- Les cadres en situation de handicap
- Les jeunes en situation de handicap

C'est toute l'organisation du travail qui est à repenser. Les cadres globalement ne révèlent pas leur handicap par peur de voir leur carrière stagner. Or, quand on obtient des aménagements de poste, cela réduit les efforts de surcompensation qui génèrent stress, fatigue, douleur.

Les jeunes ont tendance à cacher leur handicap aux employeurs par peur de ne pas se faire embaucher, ou d'être embauchés sous contrat précaire, non pérenne.

L'enjeu, pour FO, est d'amener ces cadres à la reconnaissance de leur statut particulier de travailleur en situation de handicap, et ainsi les maintenir en emploi du mieux possible.

Quant aux jeunes, FO continue de les informer sur l'éventail des dispositifs qui peuvent être mis en place afin qu'ils s'insèrent au mieux dans la vie active.



## ÉVÈNEMENTS A VENIR

### Au premier semestre 2026



**Du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2026** : campagne de déclaration annuelle d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : les collectivités et organismes publics doivent remplir leurs déclarations !



**2 juillet 2026** : Célébration des 20 ans de la création du FIPHFP  
Remise des trophées « emploi public et handicap » au musée du Quai Branly

Pour nous contacter : [handicap.fonctionpubliquefo@gmail.com](mailto:handicap.fonctionpubliquefo@gmail.com)